

Braccio, Nadia

De: petitbidule [alexandre.boisleve@cgocable.ca]
Envoyé: 12 mars 2014 13:50
À: Greffe
Objet: à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Mont-Tremblant, le 12

mars 2014

À qui de droit,

À qui le droit de bâillonner notre belle démocratie? À qui le droit de s'arroger le temps et de mettre une pression intolérable sur sa clientèle prisonnière de son monopole?

Le temps en effet, n'est-il pas le même au siège d'Hydro-Québec que dans le reste de la Province. Au mois de décembre, je reçois un courrier, en passant les courriers ne sont jamais signés, donc il n'y a aucune personne ressource à rejoindre, le 11 avec la mention vous avez 30 jours pour vous prévaloir de vos droits à partir de la date inscrite sur cette lettre, qui était le 5 décembre. De 30 jours de réflexion il ne reste plus que 24 jours. De plus la réception juste avant le début des fêtes de Noël n'offre pas le loisir de penser calmement au sujet de cette lettre, ce qui fait que la réflexion se retrouve raccourcie dans le temps et dans la disponibilité de pensée. Le sujet étant quand même sensible, la pression est inévitable. Alors j'ai envoyé deux courriers à la Direction d'Hydro-Québec, un avis de non-consentement et une mise en demeure dont je n'ai eu aucune réponse ni accusé de réception. Le temps doit-être plus important chez eux que chez moi pour s'abaisser à perdre le temps de répondre à sa clientèle prise en otage. Il y a bien un numéro de téléphone qui nous amène chez Cap Gemini, compagnie embauchée par Hydro pour sous-traiter ses basses besognes. Au téléphone, on tombe sur des réceptionnistes à la réponse formatée qui tels de bons perroquets répètent à loisir un texte appris par coeur qui ne laisse aucun choix, à forts relents d'intimidation. Si, il y en a un, ne pas payer et se faire installer un compteur dont l'innocuité n'est pas prouvée, ou bien se faire installer un compteur qui lui est payant pour son installation, et sera payant pour ses relevés à la suite jusqu'à la fin de nos jours. Je ne vois en quoi, premièrement, l'installation de l'un coûte plus que l'autre, et, deuxièmement, je ne vois pas pourquoi si le payant doit être relevé manuellement, garder l'ancien mécanique qui fonctionne très bien et qui fonctionnera très bien encore pendant des années est un problème.

En janvier, nouvelle semonce, nouveau courrier impersonnel, il faut se décider, ne pas porter la réflexion plus loin que le bout de son carnet de chèques.

Le harcèlement de cette compagnie d'état est intolérable, ne sommes-nous pas au travers nos impôts ses actionnaires. Peut-être faut-il penser au bien de la société globalement et ne pas agir comme une compagnie d'une dictature.

Il faut qu'il y ait encore d'autres analyses réalisées par un institut partial concernant la possible dangerosité ou non de l'installation de ces compteurs et de leur utilisation.

Il faut que le cas échéant l'installation des compteurs non communicants ne soit pas payante, et bien sûr aussi ni les relevés comme cela se fait déjà actuellement. Pourquoi ne pas offrir la possibilité au client de faire ses propres relevés, s'il s'agit seulement d'économiser dans le personnel, de couper dans le gras et d'offrir moins d'ouvrage aux employés à payer à l'état ou sa société?

De plus la démocratie est mise à mal car lorsque l'on demande de l'aide à nos édiles, ils semblent eux aussi incarcérés dans le même dilemme que nous et ne peuvent prendre aucune décision qui pourrait ramener la démocratie au centre de la cité.

La société québécoise (le gouvernement), Hydro-Québec et ses filiales besogneuses nous prennent en otage et c'est une honte!

Je vous remercie par avance de l'étude de mon courrier, de prendre les décisions démocratiques qui s'imposent.

Alexandre Boislève